

Étape 6 : Détails du projet – Prévention de l'introduction et de la propagation des ravageurs par l'isolement, l'assainissement et la gestion de la circulation (PHIM-PD-D)

1. Quel type de production est appuyé par ce projet? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Grandes cultures, précisez le nombre d'acres : _____

Serres, précisez le nombre de m²: _____

Pépinières et autres serres de propagation, précisez le nombre de m²: _____

Autre, précisez et quantifiez, p. ex. nombre d'acres, type de production : _____

2. Quelles sont les activités que vous réaliserez dans le cadre de ce projet? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Modifications des structures existantes ou ajouts pour créer une antichambre ou un bâtiment de tête dans les zones à risque élevé comme les lieux de propagation ou les cultures fragiles

Modifications des structures existantes ou ajouts pour faciliter la circulation des plantes et des personnes afin de réduire les risques associés à la biosécurité

Définition claire des zones (p. ex. zone d'accès restreint, zone à risque élevé) et des points d'accès à ces zones par des systèmes de signalisation, des clôtures, des barrières résistantes aux insectes ou des aires nivelées ou aménagées

Amélioration de l'efficacité de la circulation pour réduire la contamination en créant de nouvelles passerelles, allées, voies d'accès ou aires de virage des véhicules, ou en modifiant le tracé des installations existantes

Installation de barrières qui puissent être utilisées pendant les périodes à risque élevé si le tracé des allées, par exemple, ne peut pas être modifié (p. ex. écrans pour protéger les cultures fragiles ou le matériel de propagation si du matériel fini ou des matières de rebut doivent traverser les lieux)

Contrôle de l'accès à l'exploitation et aux bâtiments par des grilles, des clôtures, des systèmes de signalisation, des serrures, des barrières ou un équipement de surveillance de la sécurité

Construction d'une plateforme à surface dure (p. ex. béton), d'un poste ou d'une installation de lavage pour nettoyer et désinfecter les véhicules et l'équipement à l'intérieur de la zone d'accès contrôlé (ZAC) ou aux points d'accès contrôlé (PAC)

Mise en place d'une installation d'assainissement, de douches ou de laveuses dans les PAC ou les antichambres des zones à risque plus élevé afin de créer une zone de transition complète et d'assurer la biosécurité de façon efficace

Remplacement des surfaces internes (p. ex. murs, revêtements de sols, séparations) par des matériaux non poreux et lavables comme du béton, des panneaux en polyéthylène (« puck board ») ou de l'acier inoxydable

Installation de matériel de nettoyage et de désinfection spécialisé (p. ex. accessoires de tracteur pour le nettoyage des granges, pédiluves permanents, équipement pour la stérilisation des pots et des planches)

Installation d'un système de traitement de l'eau aux fins de désinfection ou d'élimination des agents pathogènes, des matières particulaires, des résidus de culture ou des contaminants, y compris le soufre et le fer

Construction d'une nouvelle structure afin de créer une installation réservée à la mise en quarantaine ou à l'isolement, ou modification d'une structure existante à cette fin

Modification de structures existantes afin de créer des zones de ségrégation pour séparer les cohortes distinctes (p. ex. nouveaux arrivages de plants) ou entre les lieux à risque élevé et à risque faible (p. ex. zone de propagation et zone de production)

Élimination d'urgence de matériel végétal ou de sol posant un risque de biosécurité à la santé des végétaux

Construction d'une aire de confinement permettant d'entreposer le matériel végétal ou le sol contaminé jusqu'à sa destruction ou son transport à une installation appropriée de gestion des déchets

Transport du matériel végétal ou du sol contaminé à une installation appropriée de gestion des déchets

Mise en œuvre de procédures d'assainissement par une entreprise externe ou coûts internes associés à l'achat de fournitures d'assainissement

3. Est-ce que ce projet aura un impact sur un produit agricole à risque élevé ou une menace posée par un ravageur présentant un risque élevé? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Un produit agricole à risque élevé (p. ex. du matériel végétal de propagation)

Précisez le type de produit : _____

Une menace posée par un ravageur présentant un risque élevé (p. ex. : un nouveau ravageur ou un ravageur pour lequel peu de mesures de lutte existent)

Précisez le type de ravageur : _____

Aucune de ces réponses

4. Selon l'évaluation de biosécurité complétée, de quels risques le projet s'occupe-t-il (choisissez toutes les réponses qui s'appliquent) :

Insectes, précisez : _____

Nématodes, précisez : _____

Mauvaises herbes, précisez : _____

Bactéries, précisez : _____

Champignons, précisez : _____

Virus, précisez : _____

Mollusques, précisez : _____

Autre, précisez : _____

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

5. Comment le projet proposé traite-t-il les risques identifiés? (Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent)

Gestion de l'accès et des installations (p. ex. flux des plants, des personnes, des équipements et du matériel); expliquez :

Gestion de l'exploitation; expliquez :

Assainissement ou désinfection; expliquez :

Mise en quarantaine ou isolement du matériel végétal; expliquez :

6. Qui a réalisé votre évaluation des risques en matière de biosécurité? (Choisissez une seule réponse)

Je l'ai fait moi-même

Un conseiller en cultures agréé qui l'a également attestée

7. Vous devez effectuer et joindre une évaluation à l'échelle de l'exploitation agricole par rapport aux normes nationales de biosécurité ou une évaluation des risques relatifs à la santé des végétaux ou posés par les ravageurs pour un produit particulier pour soumettre une demande dans cette catégorie. Selon votre évaluation, indiquez les risques relatifs à la santé des végétaux ou posés par les ravageurs que votre projet traitera (précisez les lacunes identifiées dans votre évaluation) :

8. En effectuant l'évaluation, quel niveau de priorité votre conseiller en cultures agréé a-t-il donné au projet proposé? (Choisissez une seule réponse)

Élevé

Moyen

Faible

L'évaluation n'a pas été complétée par un conseiller en cultures agréé

Les mesures n'ont pas été classées par ordre de priorité

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

9. À quelle fréquence des allées et venues peuvent-elles être observées à cet endroit/dans cet établissement (p. ex. livreurs de végétaux, conseillers en cultures agréés, visiteurs, employés non agricoles)? (Choisissez une seule réponse)

Plus d'une fois par semaine

Une fois par semaine

Une fois par mois

Moins d'une fois par mois

10. Outre le plan d'action fourni avec votre demande et décrivant la prise en charge, par le projet proposé, d'un ou de plusieurs risques particuliers concernant votre ferme, votre exploitation a-t-elle dressé ou mis en œuvre un plan opérationnel de biosécurité décrivant les procédures quotidiennes à suivre pour assurer la biosécurité de façon continue?

Oui (veuillez en fournir une copie avec votre demande)

Non

11. Est-ce que votre plan opérationnel de biosécurité permet de répondre aux besoins de votre ferme en matière de biosécurité? (Choisissez une seule réponse) :

Oui, à court terme (deux ans ou moins)

Oui, à long terme (plus de deux ans)

Non, le plan ne répond pas aux besoins futurs de l'exploitation en matière de biosécurité

Sans objet, je n'ai pas de plan opérationnel de biosécurité ou je n'ai pas fourni mon plan

12. S'agit-il de la première fois que cette pratique sera mise en œuvre à cet emplacement/dans ce lieu? (Choisissez une option qui décrit le mieux le projet proposé) :

Avec le projet proposé, la mesure souhaitée sera mise en place pour la première fois dans cet établissement (p. ex. aucun bâtiment ne possède d'antichambre à cet endroit)

Avec le projet proposé, la mesure souhaitée sera mise en place pour la première fois dans cette installation (p. ex. le bâtiment ne possède pas d'antichambre)

Avec le projet proposé, une mesure actuelle sera étendue (p. ex. : le bâtiment possède une antichambre, mais celle-ci sera améliorée ou une seconde antichambre sera ajoutée au même bâtiment)

Prénom et nom de famille : _____ **NIEA :** _____

Étape 7 : Demande d'aide financière pour l'innovation

Cette section n'est destinée qu'aux auteurs qui soumettent des demandes de projets présentant une innovation importante pour leur secteur ou pour l'Ontario. Une aide financière pour l'innovation est disponible pour des catégories de projet précises qui sont identifiées dans les détails de la catégorie de projet à ontarioprogramguides.net. Cette aide financière pour l'innovation est offerte à un niveau d'aide à frais partagés accru (jusqu'à 50 %) aux projets qui satisfont aux critères d'innovation. Pour de plus amples renseignements, visitez ontarioprogramguides.net.

Pour être pris ou prise en considération à des fins d'aide financière pour l'innovation, confirmez ce qui suit et répondez à toutes les questions suivantes :

Ce projet satisfait aux critères de l'aide financière pour l'innovation qui sont indiqués dans les lignes directrices détaillées de la catégorie de projet à ontarioprogramguides.net.

En quoi votre projet est-il novateur?

Quels sont les bienfaits de votre projet pour le secteur?

Décrivez le niveau de risque associé à votre projet.

En quoi le transfert des connaissances sur cette innovation aidera-t-il le secteur ou la chaîne de valeur?

Comment ce projet stimulerait-il la compétitivité au sein du secteur?